

TROYES
CHAMPAGNE

MÉTROPOLE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
17 octobre 2019/ 18 octobre 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Jean-Luc BISCHOFF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

Présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUET Gérard, BAUDOIX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MANDELLI François à BOISSEAU Dominique

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique, BRET Marc

Absents : PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : PEUCHERET Alain, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie, ZAJAC Anna, GRANDPIERRE Elisabeth, THOMAS Christine

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : CHEVALIER Bertrand

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°10	Renouvellement du partenariat par convention entre Troyes Champagne Métropole et Troyes Habitat pour l'année 2019-2020
RAPPORTEUR	Alain HUBINOIS

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
108	116	115	1		8

Le présent rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

**RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT PAR CONVENTION
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ET TROYES HABITAT POUR L'ANNEE 2019-2020**

Annexe : convention de partenariat avec Troyes Habitat

Exposé :

La présente délibération porte sur le renouvellement, pour l'année 2019-2020, du partenariat conclu entre la Communauté d'agglomération et Troyes Habitat pour la mise en œuvre d'actions de promotion à destination des étudiants de l'agglomération.

Pour Troyes Champagne Métropole, cela s'inscrit dans une dynamique de développement des animations et des services innovants afin de répondre aux attentes des étudiants du territoire, de plus en plus nombreux (plus de 10 800 étudiants en 2018-2019).

Troyes Habitat s'implique, quant à lui, dans l'hébergement étudiant et propose à ces derniers, chaque année, plus de 850 logements qualitatifs.

La convention de partenariat porte (pour l'année étudiante 2019-2020) sur la définition des modalités et des conditions suivantes lesquelles Troyes Habitat fera le relais auprès des étudiants, des opérations de promotion des animations, services et événementiels à l'attention des étudiants, menés par Troyes Champagne Métropole.

Il est précisé que ledit partenariat exclut tout flux financier.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le renouvellement pour l'année 2019-2020, du partenariat entre Troyes Champagne Métropole et Troyes Habitat tel qu'explicité ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée au présent rapport.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE -
ET TROYES HABITAT POUR L'ANNEE 2019-2020**

Considérant que Troyes Champagne Métropole, de par sa compétence liée au développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Vie Étudiante à Troyes, contribue depuis de nombreuses années à accompagner les étudiants de l'agglomération troyenne,

Considérant que ces actions ont pour but de renforcer l'attractivité de l'agglomération troyenne et l'image de Troyes Champagne Métropole,

Considérant qu'à ce titre, la Communauté d'agglomération est amenée à s'associer à Troyes Habitat afin de promouvoir les dispositifs, services, animations et événements, mis en place par Troyes Champagne Métropole, à l'attention des étudiants,

Considérant en effet, que ce partenariat vise à permettre aux étudiants, locataires de Troyes Habitat, de mieux connaître les services et les animations présentes sur le territoire de l'Agglomération troyenne,

Considérant par ailleurs que pour Troyes Habitat, ces nombreux services et événements lui permettent de valoriser son patrimoine et la qualité de ses résidences étudiantes par l'attractivité et le dynamisme de la vie étudiante sur le territoire de l'agglomération de Troyes Champagne Métropole auprès de ses bénéficiaires.

Considérant qu'il y a donc lieu, pour les parties, de s'associer par la présente convention, pour l'année étudiante 2019-2020, afin de définir les modalités juridiques, financières, techniques et de partenariat.

Est conclue la présente convention de partenariat entre :

Troyes Champagne Métropole représentée par **Monsieur François BAROIN**, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire n° du ci-après dénommée « Troyes Champagne Métropole (TCM) » d'une part ;

Et **l'Office Public de l'Habitat : Troyes Habitat** représenté par **M. Bertrand CHEVALIER**, Président, ci-après dénommé « le Partenaire » d'autre part.

ARTICLE 1^{er} : Objet du partenariat

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles s'inscrivent les opérations de partenariat entre Troyes Habitat et la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) ayant pour but la promotion des dispositifs, services, animations et événements mis en place par Troyes Champagne Métropole à l'attention des étudiants de l'agglomération.

ARTICLE 2 : Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage à relayer les informations relatives aux événements et aux services ci-dessous, délivrés à destination de la population estudiantine par le Pôle Enseignement Supérieur – Recherche – Vie Étudiante de Troyes Champagne Métropole.

Pour ce faire, Le Partenaire utilisera ses propres supports et outils :

- son site internet : <https://www.troyes-habitat.com/>,
- ses réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/TroyesHabitat/>,
<https://www.youtube.com/channel/UCmTUln9dHUJNl2me6XTNDUg>
- des boîtages de flyers et prospectus dans ses résidences étudiantes,
- l'apposition d'affiches dans les espaces communs de ses résidences étudiantes,
- ses mailings, ses journaux d'information à destination du public étudiant,
- l'information et la diffusion des événements et des services par tout autre moyen qu'elle jugera pertinent et utile.

1) Les services concernés

La Maison des Étudiants

La Maison des Étudiants (MDE) est installée depuis 2009 sur le Campus des Comités de Champagne en centre-ville de Troyes. Lieu incontournable de la vie étudiante troyenne, où l'étudiant peut trouver réponse à toutes ses questions, ses besoins et des animations.

La MDE, rassemble :

- Un guichet unique regroupant les principaux acteurs de la vie étudiante :
 - o Le service de la vie étudiante de Troyes Champagne Métropole,
 - o Le siège de l'antenne troyenne du Crous de Reims-Champagne-Ardenne,
 - o Le siège de la Fédération des Étudiants Troyens/Campus 3,
 - o Le siège de la radio de la Fédération des Étudiants Troyens/ Campus 3,
 - o Le service de la médecine préventive de l'URCA,
- Un ensemble de services,
- Un lieu de rencontres et d'animations.

Les navettes étudiantes en soirée

À partir du lundi 2 septembre 2019, la TCAI et Troyes Champagne Métropole poursuivent la mise en place du service de bus en soirée.

Ce dispositif contribue à faciliter la mobilité des étudiants dans l'agglomération par une navette étudiante, nommée ligne 10, qui dessert les principaux pôles d'enseignement supérieur et de logements étudiants.

Le bus effectue deux passages entre 21h et 22h30 entre les 3 campus : Comités-de-Champagne, Brossolette et Lombards, toute l'année, du lundi au jeudi sur présentation d'un titre de transport habituel.

Le Guide de l'étudiant Troyes 2019-2020

Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec le CROUS de Reims, édite chaque année, le « Guide de l'étudiant » dans lequel les étudiants trouvent des infos pratiques, des bons plans et une foule de renseignements qui facilitent et guident leurs premiers pas sur le site d'enseignement supérieur troyen.

Celui-ci est distribué à la MDE et dans les établissements d'enseignement supérieur au moment de la rentrée étudiante de septembre 2019. Il est également disponible sur internet via le lien suivant :

<http://share.crous-reims.fr/GUIDE/troyes/index.html#page=1>

Le parking du Campus des Comtes de Champagne

Au cœur du Campus des Comtes de Champagne, à deux pas de la Cathédrale et des établissements d'enseignement supérieur, Troyes Champagne Métropole propose un parking spécialement dédié aux étudiants. Celui-ci est souterrain, sécurisé avec une place réservée et attitrée pour un abonnement de trois, six, neuf ou douze mois, au prix de 10 € par mois.

Les séances de gravage de vélos avec le dispositif BICYCODE® au printemps 2020

Le principe est simple : un numéro unique est gravé sur un vélo, référencé dans un registre national.

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre la restitution d'un vélo à son propriétaire, et mieux lutter contre le vol et la revente illicite.

Troyes Champagne Métropole organisera une séance de gravage de vélos à l'attention des étudiants au printemps 2020 (la date reste à définir). Les tarifs sont les suivants : 1 € pour les étudiants de l'agglomération / 3 € pour les étudiants extérieurs à l'agglomération.

Troyes Champagne Métropole informera Troyes le Partenaire au moins deux semaines à l'avance des prochaines dates de séances de gravage de vélos BICYCODE®.

Le partenariat entre Troyes Champagne Métropole et la CAF de l'Aube à la MDE

Le service Vie Étudiante de Troyes Champagne Métropole, présent à la MDE accompagne et informe les étudiants dans leurs démarches relatives à la Caisse d'Allocations Familiales. Troyes Champagne Métropole, met à disposition des étudiants, à la Maison des Étudiants, des ordinateurs pour faciliter la recherche d'informations et les différentes démarches. L'objectif est de ce service pour les étudiants est de :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services de la CAF,
- Délivrer une information générale,
- Permettre l'accès aux sites institutionnels,
- Accompagner dans la constitution du dossier CAF.

Le Facebook : « Étudier à Troyes »

Le Facebook « Étudier à Troyes » (<https://www.facebook.com/etudier.a.troyes>) permet à l'ensemble des étudiants de se « connecter » à la vie étudiante sur l'agglomération troyenne. Ils y retrouvent toute l'actualité concernant les événements étudiants, les salons, les forums, les soirées, etc. ainsi que des infos et des bons plans pour découvrir le territoire durant toute son année universitaire.

Dans le cadre de ses actions de dynamisation de la vie étudiante sur le territoire de l'agglomération troyenne, Troyes Champagne Métropole informera (au moins deux semaines à l'avance) le Partenaire des prochaines dates des services à venir, durant l'année universitaire 2019-2020.

L'Instagram : « Étudier à Troyes »

Troyes Champagne Métropole a lancé en juillet 2019, son compte Instagram : « Étudier à Troyes » : [instagram.com/etudier.a.troyes/](https://www.instagram.com/etudier.a.troyes/). Il s'agit de l'Instagram officiel de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Vie Étudiante dans l'agglomération de Troyes Champagne Métropole, spécialement dédié aux étudiants.

Le Pass 3 Culture-Loisirs Étudiant 2019-2020

Troyes Champagne Métropole propose à la rentrée universitaire 2019 et pour sa deuxième année d'expérimentation, le Pass 3 Culture-Loisirs Étudiant.

Il est utilisable dans les structures suivantes de l'agglomération de Troyes Champagne Métropole : la Patinoire des 3 Seine, Le Bowling des 3 Seine, l'ESTAC, le Cinéma CGR, La Maison du Boulanger et les librairies (Le Blabou, La Petite Marchande de Proses, Rapid'Livres, La Maison de la Presse, Le Chemin de Vie, Le Chat de Gouffière).

Cent pass seront mis en vente pour 10 € avec des tarifs préférentiels dans les structures ci-dessus.

II) Les manifestations concernées

Les Olympiades Étudiantes 2019

Troyes Champagne Métropole, organise le jeudi 10 octobre 2019, la troisième édition des Olympiades Étudiantes au Gymnase René Lacoste sur le Campus des Comtes de Champagne à Troyes.

L'événement se déroulera de 15h à 20h, sous forme de tournois sportifs et ludiques par équipe de cinq étudiants avec trois épreuves.

Les objectifs de cette manifestation sont :

- De fédérer les étudiants autour d'animations sportives sur le Campus des Comtes de Champagne,
- D'asseoir la notoriété de la Maison des Étudiants autour d'activités de loisirs de qualité à destination du public étudiant,
- De tisser des liens inter-écoles entre étudiants et ainsi dynamiser la vie étudiante.

Les Soirées Jeux à la MDE en 2019-2020

Ce type d'événement se déroule sur une soirée, habituellement de 19h30 à 23h00. Le Troyes Champagne Métropole informera (au moins deux semaines à l'avance) le Partenaire des prochaines dates des Soirées Jeux.

Il sera proposé, aux participants, des jeux de société et des jeux de rôle. Les thématiques et les jeux seront adaptés en fonction de la qualité et du nombre des participants afin de rendre cet événement le plus ludique possible.

Les objectifs de cette manifestation sont :

- De fédérer les étudiants autour d'animations sur le Campus des Comtes de Champagne et plus particulièrement à la Maison des Étudiants,
- D'asseoir la notoriété de la Maison des Étudiants autour d'activités de loisirs et de qualité à destination du public étudiant,
- De tisser des liens inter-écoles entre étudiants et ainsi dynamiser la vie associative estudiantine.

Les Journées des Initiatives Étudiantes 2019-2020

Durant l'année universitaire, les Journées des Initiatives Étudiantes, pilotées par Troyes Champagne Métropole, ont lieu à la Maison des Étudiants (sur le Campus des Comtes de Champagne à Troyes).

Troyes Champagne Métropole, l'antenne troyenne du CROUS, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, l'UT, l'EPF, le Groupe Y SCHOOLS, la MGEL, le YEC, la Fédération des Etudiants Troyens – Campus 3, l'ESTP ou encore le Groupe St Joseph sont à l'écoute des projets sportifs, culturels ou solidaires des étudiants pour les accompagner financièrement, par des moyens humains ou des conseils dans la réalisation.

Les dates pour 2019-2020, seront les jeudis 17 octobre 2019, 5 décembre 2019, 6 février 2020 et 19 mars 2020, de 14h à 17h à la MDE.

Le Forum Avenir Etudiant en Janvier 2020

Cet événement est organisé par Troyes Champagne Métropole en partenariat avec le Bassin d'Education et de Formation de Troyes/Bar sur Aube, les Services départementaux de l'Education Nationale de l'Aube et de la Haute-Marne, le Rectorat de Reims et la Région Grand Est. Destiné aux élèves de Terminales générale, technologique et professionnelle de l'Aube et de la Haute-Marne, ce forum se déroulera en janvier 2020 au Cube-Troyes Champagne Expo. Il permet de présenter toutes les formations post baccalauréat diplômantes du territoire ainsi que plusieurs cursus extrarégionaux pour aider les lycéens dans leur orientation ou conforter leurs choix.

Dans le cadre de ses actions de dynamisation de la vie étudiante sur le territoire de l'agglomération troyenne, Troyes Champagne Métropole informera (au moins deux semaines à l'avance) Le Partenaire des prochaines dates des événements et des manifestations à venir, durant l'année universitaire 2019-2020 et qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 3 : Engagements de Troyes Champagne Métropole

Troyes Champagne Métropole s'engage à mettre à la disposition du Partenaire, les éléments suivants :

- Présence du logo du Partenaire sur les supports et moyens de communication des manifestations étudiantes relayées, en tant que partenaire du Service Vie Etudiante de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole.
- Visuel du Partenaire à disposition pour les supports de communication internet utilisés par le Service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole (site internet ou page Facebook) ou citation du Partenaire par le Service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole (site internet ou page Facebook).
- Film étudiant :
Le Partenaire a réalisé un film vantant les atouts du territoire, illustrant la multiplicité des formations supérieures, la richesse de la vie étudiante et la facilité de recherche d'un logement. Troyes Champagne Métropole le relatera sur ses outils numériques et facilitera son intégration sur les sites des lieux d'études.
- Epicrite sociale :
Le Partenaire accompagne Troyes Champagne Métropole dans des projets sociaux réservés aux étudiants pour garantir un accueil de qualité sur le territoire. Un local situé au 1 rue de Jargondis à Troyes est ainsi loué à un loyer minoral par Le Partenaire à l'association AGORAé Troyes (Fédération des Etudiants Troyens). Troyes Champagne Métropole apporte un soutien financier et pour lequel, en contrepartie, l'occupant amené par TCM

accepte d'être un relais d'information du Partenaire auprès des personnes accueillies.

ARTICLE 4 : Exécution

4.1 – Il est convenu qu'un état descriptif des prestations de chaque partenaire sera établi pour chaque événement concerné par un partenariat s'inscrivant dans le cadre de la présente convention cadre.

4.2 – Tout partenariat s'inscrivant dans le cadre de la présente devra impérativement parvenir au Partenaire dans un délai de 72 h avant la date prévue de début de campagne.

4.3 – Les messages diffusés dans le cadre de l'article 2 ne citeront que « la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole » ou ses services (la MDE par exemple) sauf disposition particulière. Toute référence à l'événement fera mention de « la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole » comme organisateur.

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une période allant de sa date de notification au titulaire jusqu'au 31 août 2020.

ARTICLE 6 : Litiges

6.1 – En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, les autres parties peuvent résilier de plein droit la présente convention après un délai de 20 jours suivants mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis de 20 jours commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

6.2 – En cas de litige quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente et après épuisement des voies de recours amiables, les parties conviennent de porter leur différend devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Fait à Troyes, le

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président,

Pour Troyes Habitat
Le Directeur Général,

François BAROIN

Philippe COUDROT